

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 octobre 2013

Présidence: M. Moritz de HADELN

LE CONSEIL COMMUNAL

vu

le préavis municipal N° 48 relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire;

ouï

le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

I. de refuser le règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Moritz de Hadeln

La secrétaire:

Mireille Tacheron